

Sur le procédé

ARCHITOP®

Famille de produit/Procédé : Système de revêtement de sol coulé à liants spéciaux fini in-situ

Titulaire(s) : **Société IDEAL WORK S.r.l.**

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V1	Il s'agit d'un premier Document Technique d'Application	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

Descripteur :

Le système ARCHITOP® est un revêtement de sol à base de ciment, d'une épaisseur d'environ 3 mm, basé sur un mortier bi composants. L'ARCHITOP® est appliqué par plateau et lissé à l'hélicoptère pour obtenir une surface complètement fermée. Le système se compose :

- d'une couche de préparation en fonction du support, le cas échéant ;
- d'une couche de primaire ;
- du système de mortier ARCHITOP® ;
- d'un traitement de protection de surface.

Le mortier ARCHITOP® possède deux composants : un mélange de ciment et de sable de quartz disponible dans une large gamme de couleurs, et un polymère liquide à base d'eau.

Une fois finalisé, le système forme un revêtement continu

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	5
1.1.	Domaine d'emploi accepté	5
1.1.1.	Zone géographique	5
1.1.2.	Ouvrages visés.....	5
1.2.	Appréciation.....	6
1.2.1.	Satisfaction aux lois et règlement en vigueur et autres qualités d'aptitudes à l'emploi.....	6
1.2.2.	Durabilité	7
1.2.3.	Impacts environnementaux	7
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé	7
1.3.1.	Aspect du revêtement.....	7
2.	Dossier Technique.....	8
2.1.	Mode de commercialisation	8
2.1.1.	Coordonnées.....	8
2.1.2.	Mise sur le marché.....	8
2.1.3.	Identification.....	8
2.2.	Description.....	8
2.2.1.	Système.....	8
2.2.2.	Composants du système	10
2.3.	Dispositions de conception	11
2.3.1.	Classement UPEC du local	11
2.3.2.	Conformité à la réglementation incendie	11
2.3.3.	Supports.....	12
2.3.4.	Conditions ambiantes particulières lors de la mise en œuvre.....	12
2.3.5.	Planéité du support.....	12
2.3.6.	Fissures du support.....	12
2.3.7.	Joints de retrait et d'arrêt de coulage du support.....	12
2.3.8.	Joints de dilatation.....	12
2.3.9.	Choix du traitement de finition en rives	12
2.3.10.	Protection aux accès.....	12
2.4.	Dispositions de mise en œuvre	13
2.4.1.	Généralités.....	13
2.4.2.	Exigences relatives aux supports et préparation des supports	13
2.4.3.	Conditions générales d'utilisation des produits	16
2.4.4.	Conditions d'application	16
2.4.5.	Organisation du chantier	17
2.4.6.	Procédure de mise en œuvre	17
2.4.7.	Contrôles d'exécution	18
2.4.8.	Traitement des points singuliers	19
2.5.	Réception – Mise en service	19
2.6.	Entretien, maintenance et réparation.....	19
2.6.1.	Prescriptions particulières.....	19
2.6.2.	Entretien courant.....	20
2.6.3.	Maintenance et réparation.....	20
2.7.	Traitement de fin de vie	20
2.8.	Exigences relatives aux entreprises et assistance technique	20
2.8.1.	Exigences relatives aux entreprises et formation	20
2.8.2.	Assistance technique	20

2.9.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	21
2.9.1.	Fabrication	21
2.9.2.	Contrôles	21
2.10.	Résultats expérimentaux	21
2.10.1.	Références chantiers	21
2.11.	Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre	21

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France Métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Revêtement de sol destiné à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.1.2.1. Locaux

Le système ARCHITOP® est destiné à revêtir les sols des locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux et ayant au plus les classements suivants :

- U4 P3 E2 C2 sur supports neufs à base de liant hydraulique tels que définis au § 1.1.2.2.1 ci-après ;
- U4 P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium telle que définie au § 1.1.2.2.2 ci-après ;
- U4 P3 E2 C2 sur supports anciens à base de liant hydraulique tels que définis au § 1.1.2.2.3.1 ci-après ;
- U4 P3 E1 C2 sur chape ou dalle flottante sur isolant telles que définies au § 1.1.2.2.1.1 ci-après ;
- U4 P3 E2 C2 sur anciens revêtements de sol tels que définis dans le § 1.1.2.2.3.3 ci-après.

Limite d'emploi

L'emploi du système ARCHITOP® n'est pas visé dans les bacs de douche et dans la zone d'emprise des bacs de douche, ainsi que sur les supports humides ou à risques de remontées ou de reprises d'humidité suivants :

- les dallages en béton armé ou non, y compris dans le cas où les documents particuliers du marché (DPM) ont prévu une interface anticapillaire ou pare-vapeur entre la forme et le corps du dallage ;
- les dalles en béton coulées sur un ouvrage d'étanchéité conformément au NF DTU 43.6 ou à base de résine de synthèse (système d'étanchéité liquide (SEL)) ;
- les planchers constitués d'une dalle en béton coulée sur bacs acier collaborants avec continuité aux appuis et exécutés conformément aux recommandations PACTE « Recommandations professionnelles pour la conception et la réalisation de planchers collaborants acier béton » de juillet 2020 ;
- les planchers sur vide sanitaire non ventilé ;
- les planchers au-dessus d'un local à très forte hygrométrie au sens du NF DTU 20.1 ;
- les chapes ou dalles adhérentes sur dallage armé sur terre-plein ou un des planchers ci-dessus.

1.1.2.2. Supports

1.1.2.2.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

Les supports admis sont ceux décrits ci-après.

1.1.2.2.1.1. Chapes ou dalles non structurales

Les supports admis sont les suivants :

- Chapes ou dalles adhérentes exécutées conformément à la norme NF DTU 26.2.
- Chapes ou dalles flottantes ou désolidarisées en mortier de ciment exécutées conformément à la norme NF DTU 26.2.
- Chapes fluides à base de ciment de classe minimale C20 F4 exécutées conformément aux « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de juillet 2022, ou faisant l'objet d'un Document Technique d'Application (DTA) favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

1.1.2.2.1.2. Planchers en béton

Les supports admis sont les suivants :

- Planchers dalles exécutés avec continuité sur appui conformément à la norme NF DTU 23.4 et à la norme NF P19-206 :
 - Dalles pleines en béton armé coulées in situ avec continuité sur appui.
 - Dalles pleines coulées sur prédalles en béton armé ou en béton précontraint avec continuité sur appui.
- Planchers nervurés à poutrelles en béton armé ou en béton précontraint et entrevous exécutés conformément à la norme NF DTU 23.5 et la norme NF P19-205.

- Planchers constitués de dalles alvéolées en béton armé ou en béton précontraint avec dalles collaborantes rapportées en béton armé avec continuité sur appui et maîtrise des fissurations au sens de la norme NF DTU 23.2.

1.1.2.2.1.3. Planchers chauffants

Les planchers chauffants admis sont :

- Les planchers chauffants ne participant pas à la régulation (« chauffage de base ») et fonctionnant donc en régime peu variable, exécutés conformément à la norme NF DTU 65.14 et à la norme NF P 52-302-2 (réf. DTU 65.7). Seules les chapes fluides à base de sulfate de calcium sont admises en enrobage des éléments chauffants.

Les Planchers Rayonnants Électriques (PRE) et les planchers chauffants réversibles ne sont pas visés.

1.1.2.2.2. Chapes fluides neuves à base de sulfate de calcium

Les supports visés sont les suivants :

- Chapes fluides à base de sulfate de calcium de classe minimale C20 F4, désolidarisées ou flottantes, exécutées conformément aux « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de juillet 2022, ou faisant l'objet d'un Document Technique d'Application (DTA) favorable en cours de validité pour l'emploi visé, et bénéficiant de l'accord du fabricant de la chape.

1.1.2.2.3. Supports existants

1.1.2.2.3.1. Anciens supports à base de liant hydraulique

Les supports admis sont les supports en béton, y compris avec finition par saupoudrage ou coulis, et les supports à base de ciment (dalles, chapes) non revêtus ou remis à nu répondant aux exigences du § 2.4.2.4.1.1.

Note : Les anciens supports revêtus d'une peinture de sol ou d'un revêtement coulé en résine de synthèse (qui seront à déposer systématiquement) sont également admis.

1.1.2.2.3.2. Anciens supports à base de sulfate de calcium

Les supports admis sont les chapes fluides à base de sulfate de calcium existantes (y compris les chapes d'enrobage existantes de planchers chauffants visés au § 1.1.2.2.1.3), telles que décrites dans le CPT e-Cahier du CSTB 3635_V2 et répondant aux exigences du § 2.4.2.4.2.1.

1.1.2.2.3.3. Revêtement de sol existants

Les revêtements de sol admis sont :

- Les anciens carrelages céramiques émaillés ou non, pâte de verre, émaux, pierres naturelles, granito à base de liant hydraulique, adhérents au support, posé scellés ou collés, tels que visés dans le e-Cahier du CSTB CPT 3635_V2, dès lors qu'ils peuvent être conservés en totalité à l'issue du diagnostic du § 2.4.2.4.3.1.1.

Les autres revêtements existants devront donc être entièrement déposés et le support remis à nu.

1.2. Appréciation

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlement en vigueur et autres qualités d'aptitudes à l'emploi

1.2.1.1. Réaction au feu

Le procédé ARCHITOP® fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme UNI EN 13501-1 du laboratoire notifié ISTITUTO GIORDANO n°336203 du 12 Septembre 2016, avec classement A2_{f1}-s1 valable pour une épaisseur de revêtement ≤ 3 mm sur tout support classé A2-s1, d0 ou A1 de masse volumique ≥ 1350 kg/m³.

Ce rapport ne décrit toutefois pas de façon exacte la structure des couches du système qui a fait l'objet des tests ayant donné lieu au classement, notamment en ce qui concerne la couche de protection.

1.2.1.2. Glissance

Le système ARCHITOP® tel que décrit au § 2.2.1 du Dossier Technique a fait l'objet en laboratoire, à l'état neuf, d'un essai de résistance à la glissance au plan incliné selon la norme NF EN 16165 Annexe B, qui a conduit à un classement PC 10 selon la norme NF P 05-011.

Le Groupe Spécialisé n°12 ne se prononce pas sur la durabilité de la performance de résistance à la glissance ; celle-ci est liée à l'usage, aux conditions d'entretien et à la réfection de la couche de surface chaque fois que nécessaire (cf. § 2.6 du Dossier Technique) ; il appartient au maître d'ouvrage et/ou à l'exploitant de la vérifier périodiquement.

1.2.1.3. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.4. Prévention des accidents et maîtrises des accidents et des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.2. Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

La mise en place d'un dispositif permanent de protection contre les apports d'humidité et les apports abrasifs et salissants, au passage de l'ouvrant accédant dans le local, suffisamment dimensionné c'est-à-dire de longueur (profondeur) au moins égale à 1,50 m et de largeur au moins égale à celle de l'ouvrant.

Comme prescrit au § 2.6.1 du Dossier Technique, les pieds du mobilier devront être protégés par des patins en feutre et l'emploi de chaises à roulettes est limité à celles équipées de roulettes souples et incolores de type W selon la norme NF EN 12529.

La pose de rubans adhésifs est proscrite sur la surface traitée avec la couche de protection en résine.

La chute d'objet lourd ou coupant peut provoquer des traces d'impact à la surface du revêtement. Le revêtement peut être réparé comme indiqué au § 2.6.3 du Dossier Technique.

Le risque de tache persistante en surface du revêtement ne peut être exclu en cas d'exposition à du cirage de chaussures noir en pâte qui ne serait pas nettoyé rapidement.

1.2.3. Impacts environnementaux

Le système ARCHITOP® ne dispose d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

1.3.1. Aspect du revêtement

L'aspect esthétique de chaque application dépend fortement des conditions thermo-hygrométriques du chantier, des délais d'application et des modalités de talochage.

L'influence de la température et de l'humidité sur le processus de séchage pendant le lissage à l'hélicoptère peut entraîner des différences significatives en ce qui concerne les nuances, les contrastes, les marques de truelle.

Le maître d'ouvrage est averti que ces aspects esthétiques ne sont pas entièrement sous le contrôle de l'applicateur.

Le lissage le long des murs et dans les coins se faisant à la main, l'aspect de surface peut être donc légèrement différent de la partie courante.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

2.1.1. Coordonnées

Le procédé est commercialisé par le titulaire.

Titulaire : Société IDEAL WORK S.r.l.
Via Kennedy, 52
IT-31030 VALLÀ DI RIESE PIO X (TV) - ITALIE
Tél. : +39 0423 453535 – France : +33 6 74 23 42 11
Email : info@idealwork.it
Internet : www.idealwork.fr

2.1.2. Mise sur le marché

En application du règlement (UE) n° 305/2011, le procédé ARCHITOP® fait l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 13813.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2.1.3. Identification

Les conditionnements comportent principalement les coordonnées de IDEAL WORK S.r.l., le nom et le type de produit, la couleur, la quantité, le numéro de lot, les dates de production et de stockage/péremption, et le marquage CE.

2.2. Description

2.2.1. Système

Le système ARCHITOP® est un revêtement de sol décoratif à base de ciment, basé sur un mortier bi composants. L'ARCHITOP® est appliqué à l'aide d'un platoir et lissé à l'hélicoptère pour obtenir une surface complètement fermée. Le système se compose d'une couche de préparation en fonction de l'état du support le cas échéant, d'une couche de primaire, puis du système de mortier ARCHITOP® et d'un traitement de protection de surface (cf. Tableau 1).

Le mortier ARCHITOP® possède deux composants : un mélange de ciment et de sable de quartz disponible dans une large gamme de couleurs, et un polymère liquide à base d'eau.

La structure du revêtement est la suivante :

Description	Système ARCHITOP®	Délai de recouvrement
Couche de préparation sur ancien carrelage préalablement à l'application du revêtement	IW-BLOCKER (0,35 – 0,40 kg/m ²) et armature en fibre de verre (0,08 kg/m ²)	3-6 h (20°)
Couche de préparation sur ancien carrelage avec joints larges (> 5 mm) préalablement à l'application du revêtement	IW-BLOCKER (0,35-0,40kg/m ²) et armature en fibre de verre (0,08 kg/m ²) + mélange EPOXY COAT + 20% en masse de quartz 0,1-0,5 mm, appliqué à raison de 0,80 kg/m ² et ensuite sablé à refus avec quartz 0,1-0,5mm.	IW-BLOCKER : 3-6 h (20°) EPOXY-COAT : 24 h (20°)
Couche de préparation du support (Optionnelle, seulement pour support poreux – cf. § 2.1.4.2.) préalablement à l'application du revêtement	Mélange IDEAL WATER/eau (ratio 1/3) appliqué à raison de 0,12 kg/m ²	12 h (20°C)
Couche de primaire	Mélange EPOXY COAT + 20% en masse de quartz 0,1-0,5 mm, appliqué à raison de 0,96 kg/m ² et ensuite sablé à refus avec quartz 0,7-1,2 mm	12 h (20°C)
Couche de base	Mélange de la poudre COLOUR HARDENER et du polymère ARCHITOP® CATALYST (ratio 2 kg COLOUR HARDENER pour 0,48 kg ARCHITOP® CATALYST et 0,04 kg d'ARCHI GO), appliqué à raison de 2,52 kg/m ²	Application en frais sur frais
Couche de masse	Mélange de la poudre COLOUR HARDENER et du polymère ARCHITOP® CATALYST (ratio 1,0 kg COLOUR HARDENER pour 0,16 kg ARCHITOP® CATALYST, 0,08 kg d'eau et 0,02 kg d'ARCHI GO), appliqué à raison de 1,26 kg/m ² .	Après lissage mécanisé : 48 h (20°)
Couche de protection	Primaire PRIMER WB MAX à raison de 0,05 kg/m ²	Entre chaque couche : 3 h (20°)
	1 ^{ère} couche : IDEAL PU-WB EASY appliquée à raison de 0,05 kg/m ²	
	2 ^{ième} couche : Mélange de IDEAL PU-WB EASY (avec ajout dans le composant A de 10% d'additif liquide BOOSTER WB) et de l'additif ANTISLIP (à raison de 5% en masse), appliqué à raison de 0,05 kg/m ² .	

Tableau 1 : Système ARCHITOP®

Après application, la couche de masse est lissée à l'hélicoptère.

L'épaisseur totale nominale du système est de 3 mm

2.2.1.1. Caractéristiques techniques et d'aptitude à l'emploi du système

2.2.1.1.1. Caractéristiques géométriques et pondérales

Cf. Tableau 2 en fin de Dossier Technique.

2.2.1.1.2. 2.2.1.1.2.

Cf. Tableau 3 en fin de Dossier Technique.

2.2.1.2. Aspect

L'aspect fini du revêtement est lisse. Il peut présenter des effets nuagés avec des variations chromatiques plutôt accentuées ainsi que de petits trous superficiels (< 0,5 mm). L'aspect esthétique de chaque application dépend fortement des conditions thermo-hygro-métriques du chantier, des délais d'application et des modalités de talochage/lissage et de l'expérience acquise par l'opérateur dans la maîtrise parfaite du processus.

2.2.1.3. Coloris

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) comprend 30 coloris. D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

2.2.2. Composants du système

Produits entrant dans la composition du système ARCHITOP® :

2.2.2.1. Primaire EPOXY-COAT

Primaire époxy bi-composants sans solvant.

Conditionnement : kit de 23 kg.

Caractéristiques : cf. Tableau 4 en fin de Dossier Technique

2.2.2.2. Composants du mortier ARCHITOP®

2.2.2.2.1. COLOUR HARDENER

Poudre composée de silice-quartz, de ciment Portland de type 1, d'oxydes métalliques synthétiques et naturels.

Granulométrie : 100% > 0,063 mm et 49% > 0,25 mm.

Conditionnement : 25 kg

2.2.2.2.2. ARCHITOP®-CATALYST

Polymère à base d'eau.

Conditionnement : seau de 25 kg.

Caractéristiques : cf. Tableau 5 en fin de Dossier Technique.

2.2.2.3. IW-EC

Réducteur d'évaporation pour béton et retardant (utilisé dans la phase de lissage du mortier ARCHITOP®).

Conditionnement : seau de 10 L.

Caractéristiques : cf. Tableau 6 en fin de Dossier Technique.

2.2.2.4. ARCHI-GO

Adjuvant au mortier ARCHITOP® pour le lissage.

Conditionnement : sac de 10 kg.

Caractéristiques : cf. Tableau 7 en fin de Dossier Technique.

2.2.2.5. IDEAL PU-WB-EASY

Résine de protection polyuréthane transparente bi composant, en phase aqueuse.

Conditionnement : kit de 6 kg (5 kg composant A + 1 kg composant B) et kit de 1,2 kg (1 kg composant A + 0,2 kg composant B).

Caractéristiques : cf. Tableau 8 en fin de Dossier Technique.

2.2.2.6. PRIMER WB MAX

Primaire acrylique, à base d'eau spécifique pour surfaces lissées à l'hélicoptère.

Conditionnement : seau de 5 kg.

Caractéristiques : cf. Tableau 9 en fin de Dossier Technique.

2.2.2.7. BOOSTER WB

Additif durcisseur pour la résine IDEAL PU WB EASY

Conditionnement : pot de 0,5 litre.

Caractéristiques : cf. Tableau 10 en fin de Dossier Technique.

2.2.2.8. ANTISLIP

Additif granulaire antidérapant en polyuréthane et polyéthylène.

Granulométrie :

- 33% entre 12 et 22 μm ;
- 33% entre 55 et 150 μm ;
- 34% > 150 μm .

Conditionnement : 0,25 kg

2.2.2.9. OTTOSEAL S70

Mastic silicone mono-composant sur base oxime à réticulation neutre sans MEKO.

Dureté Shore A selon ISO 868 : ≈ 30 .

Contrainte à la rupture en traction selon ISO 37, S3A : $\approx 1,4$ MPa

Allongement à la rupture en traction selon ISO 37, S3A : 600 %

Retrait volumique selon ISO 10563 : < 10 %

Consommation-type : 15 ml /m

Conditionnement : boudins de 300 ml.

2.2.2.10. MAPEFLEX PU50 SL

Mastic polyuréthane mono-composant, à bas module élastique.

Contrainte à la rupture en traction selon DIN 53504-S3A : 1,7 N/mm²

Allongement à la rupture en traction selon DIN 53504-S3A : 850%

Conditionnement : Cartouche de 600 ml.

2.2.2.11. IDEAL WATER

Résine époxy à deux composants, émulsionnable à l'eau pour les traitements de consolidation.

Conditionnement : kit de 6 kg (2 kg composant A + 4 kg composant B).

Caractéristiques : cf. Tableau 11 en fin de Dossier Technique.

2.2.2.12. Sable de quartz

Granulométrie : 0,1 – 0,5 mm.

Conditionnement : sac de 25 kg.

2.2.2.13. IW BLOCKER

Pâte de fixation à base d'eau, pour armature en fibres de verre.

Conditionnement : Pot de 5 kg.

2.2.2.14. Armature

Trame en fibres de verre avec apprêt de protection contre les agents alcalins.

Masse surfacique : 75 g/m² (± 5 %).

Mailles : 5 mm x 5,5 mm.

Résistance en traction : > 18 kN/m.

Allongement à rupture : 2,5 – 3,5 %.

Largeur : 1 m.

Longueur du rouleau : 50 m.

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1.2.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

Sur ancien revêtement carrelé, le maître d'œuvre devra s'assurer que le classement UPEC du local est conservé.

2.3.2. Conformité à la réglementation incendie

Le titulaire du Document Technique d'application doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire notifié permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible du système ARCHITOP® tel que décrit au § 2.2.1.1.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.3. Supports

2.3.3.1. Mise en œuvre sur plancher chauffant

Le séchage naturel du support doit être complété par la mise en route du chauffage avant la pose du revêtement. Le chauffage sera interrompu 5 jours avant l'application du système de revêtement et ne sera remis en route que 72 h au moins après la mise en œuvre du revêtement.

2.3.3.2. Mise en œuvre sur chapes fluides

Les chapes fluides à base de ciment et à base de sulfate de calcium devront être de classe minimale C20 F4 et présenter une cohésion de surface minimale de 1 MPa, conformément aux prescriptions du § 2.4.2.1 ci-après.

La mise en œuvre du revêtement ARCHITOP® sur chape fluide à base de sulfate de calcium devra bénéficier de l'accord du fabricant de la chape.

2.3.3.3. Mise en œuvre sur ancien carrelage céramique ou assimilé

La mise en œuvre sur support ancien carrelage céramique ou assimilé est admise uniquement s'il peut être conservé en totalité à l'issue du diagnostic réalisé conformément au § 2.4.2.4.3.1.1.

2.3.4. Conditions ambiantes particulières lors de la mise en œuvre

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires permettant de satisfaire les exigences relatives aux conditions ambiantes pour le stockage et pour la mise en œuvre du revêtement.

Le maître d'œuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer une température minimale pour le support et l'atmosphère de + 10°C. La température maximale pour effectuer la pose doit être inférieure à +30 °C.

2.3.5. Planéité du support

L'écart maximal autorisé de planéité du support pour la mise en œuvre du système, après préparation mécanique, est de 5 mm sous la règle de 2 m et de 2 mm sous le régle de 20 cm. En travaux neufs, ces exigences particulières doivent être communiquées au titulaire du lot gros œuvre ou du chapiste.

Le surfacage par ponçage tel que décrit au § 2.4.2.2.2 est à la charge de l'entreprise d'application.

2.3.6. Fissures du support

Pour toute fissure d'ouverture supérieure à 0,8 mm ou avec désaffleure, le maître d'œuvre devra faire réaliser une étude par un bureau d'études spécialisé pour déterminer la stabilité du support.

2.3.7. Joints de retrait et d'arrêt de coulage du support

Les joints de retrait et d'arrêt de coulage du support doivent être repérés préalablement à la mise en œuvre du revêtement, afin d'en assurer le traitement ultérieur conformément au § 2.4.2.5.2.

2.3.8. Joints de dilatation

Dans tous les cas, le choix et le mode de mise en place du profilé pour le traitement du joint de dilatation, en accord avec l'entreprise et conformément aux dispositions du § 2.4.2.5.1, doit faire l'objet d'une étude préalable de la part du maître d'œuvre.

En particulier sur ancien carrelage, l'étude devra déterminer si le traitement du joint existant peut être conservé ou non, ainsi que la solution de traitement du nouveau joint pour le revêtement ARCHITOP®.

2.3.9. Choix du traitement de finition en rives

Le maître d'ouvrage devra définir le type de traitement de finition du revêtement en rives, au choix parmi les solutions proposées dans le Dossier Technique en fonction de la nature du support et du classement E du local ; le cas échéant, il devra en particulier définir le type de plinthe souhaité.

Dans le cas où une finition avec plinthe est prévue, le maître d'œuvre devra définir, en accord avec l'entreprise, la solution appropriée pour la fixer sur la paroi.

2.3.10. Protection aux accès

Il devra être prévu la mise en place d'un dispositif permanent de protection contre les apports d'humidité et les apports abrasifs et salissants, au passage de l'ouvrant accédant dans le local, suffisamment dimensionné c'est-à-dire de longueur (profondeur) au moins égale à 1,50 m et de largeur au moins égale à celle de l'ouvrant.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Généralités

La mise en œuvre est exclusivement effectuée par des applicateurs agréés par la société IDEAL WORK et ayant suivi une formation théorique et pratique à l'application du système ARCHITOP® dans les centres de formation agréés de la Sté. IDEAL WORK S.r.l. L'application doit être effectuée conformément aux instructions d'installation fournies par le fabricant.

Les dispositions générales et particulières de mise en œuvre qui s'appliquent sont définies dans les paragraphes suivants.

2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

La mise en œuvre du système « ARCHITOP® » nécessite une réception des supports. Elle a pour objet de vérifier avant le début des travaux que les supports, et les ouvrages annexes, sont conformes au présent Dossier Technique.

2.4.2.1. Exigences générales communes aux supports

D'une façon générale, le support doit présenter les qualités requises par la norme DTU, le CPT de mise en œuvre ou l'Avis Technique ou DTA le concernant. Les points suivants sont de plus à vérifier :

Planéité

L'écart maximal de planéité du support pour la mise en œuvre de système ARCHITOP® est de 5 mm sous une règle de 2 m et de 2 mm sous le réglelet de 20 cm. Au-delà, le support sera remis en conformité par l'entreprise en charge de la réalisation du revêtement par surfacage conformément aux dispositions du § 2.4.2.2.2.

Présence de fissures

La fissuration est révélée par un mouillage de la surface. Un support présentant des fissures de largeur supérieure à 0,3 mm n'est pas conforme et ne peut recevoir le système ARCHITOP® sans reprise de la fissure. La reprise s'effectue selon les modalités décrites au § 2.4.2.2.3.

Joints du support

Les joints du support doivent être respectés dans le nouveau revêtement et devront être traités selon les modalités décrites au § 2.4.2.4.

Propreté

Le support doit avoir été préalablement débarrassé de tous dépôts, déchets, traces de peinture, pellicules de plâtre, laitance, etc. Dans tous les cas, le ponçage systématique des supports, prescrit au § 2.4.2.2.2, permettra de retrouver la propreté visée.

Cohésion de surface

Les éventuelles pellicules de laitance et produits de cure doivent être éliminés par l'entreprise qui a exécuté le support. Dans tous les cas, le surfacage systématique des supports, prescrit au § 2.4.2.2.2, permettra de retrouver la cohésion de surface nécessaire. La cohésion de surface est vérifiée par examen sonore (choc à l'aide d'un marteau). un test d'arrachement est effectué pour vérifier la cohésion selon la méthode décrite dans l'Annexe B.3 de la norme NFDTU 54.1 P1-1 ; la valeur moyenne mesurée doit être d'au moins 1 MPa.

2.4.2.2. Supports neufs à base de liants hydrauliques

2.4.2.2.1. Exigences relatives aux supports

Séchage

Le support doit présenter une durée de séchage d'au moins 28 jours.

Porosité

Elle est déterminée en réalisant, sur support soigneusement dépoussiéré, le « test à la goutte d'eau » qui consiste à déposer une goutte d'eau à la surface du support et à mesurer le temps au bout duquel la goutte a disparu. Un support est considéré comme :

- Normalement poreux, si la goutte est absorbée entre 1 et 5 minutes ;
- Très poreux, si la goutte est absorbée en moins de 1 minute ;
- Fermé, s'il reste toujours un film d'eau après 5 minutes.

Si le support est très poreux, il sera appliqué 2 couches de IDEAL WATER dilué à l'eau (ratio 1/3) à l'aide d'un rouleau ou d'un pistolet à raison de 120 g/m² par couche).

Humidité

Le taux d'humidité résiduelle du support doit être contrôlé avant l'application. Il doit être vérifié à 4 cm de profondeur selon la méthode de l'annexe B.1 de la norme NFU DTU 54.1 P1-1. Il ne doit pas être supérieur à 4%.

2.4.2.2.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires décrits dans le e-Cahier du CSTB 3634_V2 s'appliquent, complétés et précisés comme suit :

- Repérer les joints de fractionnement ou de retrait éventuellement présents dans le support.
- Le cas échéant, consolider les supports très poreux avec IDEAL WATER (cf. § 2.4.2.2.1).

Traitement des bosses

Surfacer le support afin de le dresser parfaitement. Aspirer la surface.

- Les bosses sur une chape sont surfacées à l'aide d'une ponceuse équipée d'un disque en papier abrasif de grain 24 ou 40 (cf. § 2.4.2.2.2.1).
- Les bosses sur un support béton sont surfacées à l'aide d'une ponceuse équipée d'outils diamant de grain 40 (cf. § 2.4.2.2.2.2).

Traitement des flaches

- Une couche composée du mélange EPOXY COAT + 20% en masse de quartz 0,1-0.5 est appliquée localement pour reprofiler le support ; en cas de flache résiduelle, la couche de primaire du système ARCHITOP® sera appliquée avec une légère surconsommation localisée.

2.4.2.2.2.1. Préparation mécanique pour une chape ciment

Surfaçage à l'aide d'une ponceuse équipée d'un disque en papier abrasif de grain 24 (cf. exemple de machine ci-dessous).



2.4.2.2.2.2. Préparation mécanique pour un support béton

Surfaçage à l'aide d'une ponceuse de type HTC 510 ou équivalent en utilisant l'abrasif métallique type HT 213055-4 EZ M4 Brown.



2.4.2.2.2.3. Traitement des fissures

Il s'agit là de la préparation des fissures préalablement à la réalisation du revêtement.

2.4.2.2.2.3.1. Fissures stabilisées de moins de 0,3 mm d'ouverture et sans désaffleure
Les fissures stabilisées d'ouverture $\leq 0,3$ mm et sans désaffleure ne sont pas traitées.

2.4.2.2.2.3.2. Fissures d'ouverture $> 0,3$ mm et $\leq 0,8$ mm, sans désaffleure ni pianotage
Elles sont traitées comme suit (cf. Figure 1 en fin de Dossier Technique) :

Ouvrir la fissure en V ;

Reboucher la saignée à l'aide de la résine EPOXY COAT mélangée avec 20 % de quartz 0,1-0,5 ;

2.4.2.2.2.3.3. Fissure dont l'ouverture est $> 0,8$ mm et/ou avec désaffleure

Les fissures dont l'ouverture est $> 0,8$ mm et/ou avec désaffleure doivent faire l'objet d'une étude réalisée par un bureau d'études spécialisé en structure pour vérifier la stabilité et définir le mode de reconstruction du support. Leur traitement ne relève pas de l'entreprise applicatrice du revêtement de sol.

Le maître d'œuvre devra s'assurer que le traitement proposé est compatible avec le procédé ARCHITOP®, après consultation de l'entreprise et de la Société IDEAL WORK S.r.l.

2.4.2.3. Chapes fluides neuves à base de sulfate de calcium

2.4.2.3.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences sont celles des « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de juillet 2022 et/ou du Document Technique d'Application de la chape en cours de validité pour le domaine d'emploi revendiqué, précisées, complétées ou modifiées comme suit.

- Conserver systématiquement la bande compressible des joints périphériques.

Porosité

Les exigences sont identiques à celles indiquées au § 2.4.2.2.1

Humidité

Le taux d'humidité résiduelle de la chape doit être contrôlé avant l'application. Il doit être inférieur ou égal à 0,5 %.

La vérification du taux d'humidité résiduelle est exécutée conformément aux dispositions de l'Annexe B.1 de la norme NF DTU 54.1 P1-1.

Cohésion

L'exigence de cohésion minimale de la chape après préparation est de 1 MPa.

2.4.2.3.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux des « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de juillet 2022 et/ou du Document Technique d'Application en cours de validité de la chape.

Un surfacage est réalisé à l'aide d'une ponceuse équipée d'un disque en papier abrasif de grain 40.

2.4.2.4. Supports existants

2.4.2.4.1. Support ancien à base de liant hydrauliques non revêtu ou remis à nu

2.4.2.4.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences sont identiques à celles des supports neufs comme indiqué aux § 2.4.2.1 et 2.4.2.2.1 ci-avant.

Dans le cas d'une chape, l'exigence de cohésion minimale après préparation est de 1 MPa, elle devra être vérifiée avant mise en œuvre du revêtement.

2.4.2.4.1.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits au § F du e-Cahier du CSTB 3635_V2 pour les supports visés.

2.4.2.4.2. Ancienne chape fluide à base de sulfate de calcium

2.4.2.4.2.1. Exigences relatives au support

La reconnaissance et les exigences relatives à ces supports sont celles définies dans le § F2.3 du e-Cahier du CSTB 3635_V2 et aux § 2.4.2.1 et 2.4.2.3.1 ci-avant.

L'exigence de cohésion minimale de la chape après préparation est de 1 MPa et devra être vérifiée avant mise en œuvre du revêtement.

2.4.2.4.2.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont ceux indiqués dans le § F2.3 du e-Cahier du CSTB 3635_V2.

2.4.2.4.3. Ancien revêtement de sol

2.4.2.4.3.1. Anciens carrelages ou assimilés

2.4.2.4.3.1.1. Exigences relatives aux supports

La reconnaissance et les exigences relatives à ces supports sont celles définies au § D.2.2 de la norme NF DTU 54.1 P1 -1.

La nature de l'élément porteur doit être précisée.

En fonction du résultat des examens visuels et sonores, l'ancien revêtement est soit déposé, soit conservé en totalité.

2.4.2.4.3.1.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont ceux définis au § A2 du e-Cahier du CSTB 3635_V2, complétés et précisés comme suit :

- Surfacier systématiquement à la ponceuse équipée d'outils diamant de grain 24/40 pour déposer l'émail ou les traitements de surface et insister pour éliminer les irrégularités de surface ;
- Dépoussiérer soigneusement ;
- Mettre en place une trame en fibre de verre de 80 g/m² fixée avec IW BLOCKER (à raison de 0,35-0,40 kg/m²) et veiller à remplir tous les joints (cf. principe en Figure 2 en fin de Dossier Technique) ;
- Dans le cas où l'ancien carrelage présentait des joints de largeur > 5 mm, appliquer au platoir une couche de primaire époxy EPOXY COAT préalablement mélangé avec 20 % de quartz 0,1-0,5 mm, à raison de 0,8 kg/m², suivi

d'un saupoudrage à refus de quartz 0,1-0,5 mm (cf. principe en Figure 3 en fin de Dossier Technique). Après séchage, aspirer l'excédent de quartz.

2.4.2.4.3.2. Ancien support à base de liant hydraulique ou à base de sulfate de calcium recouverts par un revêtement de sol coulé à base de résine de synthèse ou par une peinture de sol

Les revêtements de sol coulés à base de résine de synthèse et les peintures de sol existants seront complètement déposés mécaniquement ou manuellement, afin de revenir au support à base de liant hydraulique ou à base de sulfate de calcium d'origine.

2.4.2.5. Traitement des joints de support

Tous les joints présents dans le support doivent être impérativement reconduits dans le système ARCHITOP®.

2.4.2.5.1. Joints de dilatation

Le revêtement est interrompu au droit des joints de dilatation et traité comme suit :

Cf. Figure 4 en fin de Dossier Technique.

- Un décaissé dans l'élément porteur est effectué afin de fixer un profilé métallique dimensionné à la largeur et à la configuration du joint, par exemple de type EMAC NOVOJUNTA PRO METAL 80. La fixation définitive du profilé est réalisée en remplissant le décaissé au-dessus des ailettes du profilé à l'aide du mortier type MASTERFLOW 928. Le profilé sert d'arrêt au revêtement ARCHITOP®, en prévoyant de ménager un jeu entre ce dernier et le profilé de chaque côté du joint ;
- Après application du revêtement, l'espace entre chaque partie du profilé et le revêtement ARCHITOP® est rempli à l'aide du mastic type OTTOSEAL S70 ou MAPEFLEX PU50 SL.

Cas d'un support en ancien carrelage

Une étude de reconnaissance du système existant de traitement du joint de dilatation de l'ancien carrelage doit être réalisée par le maître d'œuvre afin de déterminer s'il peut être conservé, si son état le permet, ou s'il nécessite être déposé, et afin de définir la solution adaptée de traitement du nouveau joint de dilatation pour le revêtement ARCHITOP®.

2.4.2.5.2. Joints de retrait et d'arrêt de coulage du support

Aucun traitement particulier n'est réalisé avant application du revêtement ARCHITOP®, excepté le repérage des joints.

Les joints de retrait existants du support seront recouverts par le système ARCHITOP® puis repris comme décrit au § 2.4.8.1.

2.4.2.5.3. Joints d'arrêt de coulage du revêtement ARCHITOP®

Dans la mesure du possible, les joints d'arrêts de coulage du revêtement ARCHITOP® coïncideront avec les joints de retrait du support. Si ce n'est pas le cas (cf. Figure 5a en fin de Dossier Technique) :

- Placer préalablement un arrêt au droit de l'interruption ;
- Après mise en œuvre du revêtement des deux côtés de l'arrêt, rescier le joint de 5 mm de largeur sur environ 15 mm de profondeur ;
- Réaliser le traitement de finition comme décrit au § 2.4.8.2.

2.4.3. Conditions générales d'utilisation des produits

Nota : Les préconisations ci-après sont communes aux travaux neufs et aux travaux de rénovation et pour tous les supports visés et énoncés aux paragraphes précédents.

Tous les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

Se reporter aux consignes d'hygiène et de sécurité indiquées dans les Fiches de Données de Sécurité fournies par IDEAL WORK.

2.4.4. Conditions d'application

Lors des phases d'application et de séchage, le revêtement ne doit pas être exposé aux courants d'air et à une exposition directe au soleil, le bâtiment doit être clos et couvert.

2.4.4.1. Stockage des produits

Les produits sont stockés au minimum durant les dernières 8 h avant leur utilisation, à l'abri du froid, ou de forte chaleur, et d'une manière générale dans un local clos et ventilé, à une température proche de celle du support à revêtir, comprise entre +10 °C et +30 °C. La température minimale d'utilisation des produits étant de +10 °C, il convient, en période froide, de les maintenir dans un local chauffé.

2.4.4.2. Température du support

La température minimale du support nécessaire pour effectuer la pose est de +10 °C ; elle ne doit pas être supérieure à +25°C. Dans tous les cas, le support devra présenter une température supérieure au point de rosée d'au moins 3°C pendant toute la durée de l'application et de séchage des couches.

2.4.4.3. Températures et hygrométrie ambiantes

Le système ARCHITOP® doit être appliqué à une température ambiante comprise entre 10 °C et 30 °C. Les températures basses et élevées vont respectivement ralentir et accélérer la prise. L'application ne doit pas être effectuée par temps de gel ou par forte chaleur. Prévoir des systèmes de chauffage si le chantier le nécessite. Éviter les conditions qui peuvent entraîner des délais de prise différents entre les zones, comme par exemple les courants d'air et le fort rayonnement solaire.

Le taux d'hygrométrie ambiante doit être <70 % HR. Des valeurs supérieures retarderont le processus de séchage. Si nécessaire, utiliser des appareils tels que des déshumidificateurs pour ramener les conditions d'hygrométrie dans la limite prescrite.

L'entreprise applicatrice devra contrôler les conditions ambiantes afin de respecter les prescriptions requises lors de la mise en œuvre et du séchage des différentes couches. Ces contrôles doivent faire l'objet d'enregistrements.

2.4.5. Organisation du chantier

La préparation du support est réalisée au plus tard la veille de l'application du système.

Le local doit être abrité de tout trafic pendant la mise en œuvre qui s'étend généralement sur cinq jours, non compris le surfacage à réaliser au plus tard la veille de l'application du primaire.

L'application du revêtement se fait avant celle des peintures, des revêtements muraux et des revêtements de sol souples des locaux adjacents.

Éviter les courants d'air en particulier sous les portes.

Dans le cas d'un plancher chauffant, le chauffage doit être arrêté au moins deux jours avant l'application.

2.4.6. Procédure de mise en œuvre

2.4.6.1. Application du primaire

Le primaire est préparé par mélange de la résine EPOXY COAT (0,8 kg/m²) avec 20 % en masse de quartz 0,1-0,5 mm. Le mélange est compacté au rouleau pour abaisser les crêtes. Chaussés en permanence des chaussures à clous pour marcher sur la surface lissée.

Sabler à refus ensuite avec le sable quartzique 0,7-1,2mm (environ 2,5 kg/m²).

La surface appliquée doit être limitée de façon à ce que l'opération de sablage à refus puisse être complétée pendant que la résine est encore fluide. Aspirer l'excédent de quartz lorsque la couche est sèche.

Poncer (égrenage) avec un papier de grain 60 puis aspirer soigneusement la surface.

Le délai de recouvrement avant l'application de la couche suivante est de 12 heures à 20°C.

2.4.6.2. Application des couches de base et de masse du revêtement ARCHITOP®

2.4.6.2.1. Confection des mélanges

Peser les composants et respecter rigoureusement les proportions indiquées dans la fiche technique.

Note : Pour la pesée de l'additif ARCHI GO, utiliser une balance précise à 0,1 g près. Veiller à respecter le dosage prescrit afin d'éviter le risque de modification de la teinte du revêtement (en cas de dosage erroné ou imprécis de l'additif dans le mélange de la couche de masse).

Mélanger le polymère ARCHITOP® CATALYST pendant deux minutes, ajouter ensuite le polymère dans la poudre pesée au préalable. Bien mélanger jusqu'à obtenir un mélange homogène. Le temps d'application du mélange dépend de la température et de l'humidité ambiante, il est de 20 à 40 minutes à 20°C. Ne pas utiliser le produit mélangé depuis plus d'une heure, même si la viscosité reste adéquate.

ARCHITOP® Dosage par m ² (10% tolérance)	COLOUR HARDENER (poudre) kg	ARCHITOP® CATALYST (Polymère) kg	Eau kg	ARCHI GO (additif) kg	Total kg
Couche de base	2,0	0,48	---	0,04	2,52
Couche de masse	1,0	0,16	0,08	0,02	1,26

Tableau 12 – Dosage des composants du mortier ARCHITOP®

2.4.6.2.2. Application de la couche de base

La couche de base est constituée du mélange COLOUR HARDENER (liant hydraulique) et du polymère ARCHITOP® CATALYST en liquide (le ratio de mélange est de 2 kg de COLOUR HARDENER pour 0,48 kg ARCHITOP® CATALYST et 0,04 kg d'additif ARCHI GO). Appliquer le mélange au plateau, à raison de 2,52 kg/m².

2.4.6.2.3. Application de la couche de masse

La couche de masse est constituée du mélange COLOUR HARDENER (liant hydraulique) et du polymère ARCHITOP® CATALYST en liquide (le ratio de mélange est de 1 kg COLOUR HARDENER pour 0,16 kg ARCHITOP® CATALYST, 0,08 kg d'eau et 0,02 kg ARCHI GO additif)

Appliquer le mélange au plateau, à raison de 1,26 kg/m² en frais sur frais sur la couche de base.

2.4.6.3. Talochages/lissage

Pendant le lissage, utiliser le produit IW-EC pour assouplir la surface et créer une sorte de coulis souple et facile à lisser.

Lissage mécanisé en partie courante

Utiliser une lisseuse mécanique (« hélicoptère ») avec un diamètre de 60 -75 -90 cm pour pouvoir manœuvrer même dans les lieux de dimensions réduites. Utiliser au choix une machine à moteur thermique ou électrique avec une puissance d'au minimum 2,2 KW. Les pales doivent être intactes et affûtées, dans le cas contraire les affûter avec un outillage adapté.

Attendre pour effectuer le premier passage et les successifs que le mélange devienne compact, humide mais propre au toucher. Les agrégats ne doivent pas bouger au toucher. Contrôler la consistance avec la main. L'intervalle entre un passage et le suivant sera plus long à des températures inférieures et à des degrés d'hygrométrie plus élevés, et plus bref dans des conditions contraires.

Les deux premiers passages se font avec le disque, les successifs avec les pales de plus en plus inclinées. Le passage final se fera avec une inclinaison maximum. Pour compléter la fermeture de la surface, 7 à 9 passages avec les pales sont nécessaires. Effectuer les passages de façon croisée.

A l'approche de la périphérie du local, procéder de façon à ce que les pales, qui tournent en sens horaire, poussent le matériau vers la paroi. La paroi doit être toujours être à gauche.

Lissage en périphérie et dans les angles

Terminer les zones périphériques à la main après chaque passage de l'hélicoptère en partie courante.

En principe 3 passages à la main sont suffisants sur les bords : le premier après le premier passage à l'hélicoptère avec le disque, le deuxième après le premier passage à l'hélicoptère avec les pales, le troisième après l'un des derniers passages à l'hélicoptère, lorsque la surface commence à se fermer et commence à être nuagée.

Finir le traitement de la zone du périmètre et effacer les empreintes avec la lisseuse. Rester à 10-20 cm de la paroi en faisant attention de ne pas abîmer la zone lissée.

2.4.6.4. Application des couches de protection polyuréthane IDEAL PU-WB EASY

L'application de la résine de protection IDEAL PU-WB EASY doit être effectuée avec un rouleau à poil court, impérativement après la fin du processus catalytique ; elle ne doit pas intervenir avant 48 heures après l'application de la couche précédente (à une température comprise entre 10 et 30°C, et à une humidité relative inférieure à 70 %). La surface doit être poncée au préalable.

Les produits sont à appliquer selon la chronologie et les dispositions suivantes :

- Primaire PRIMER-WB MAX : Appliquer une couche à raison de 0,05 kg/m².
- Résine IDEAL PU-WB EASY :
 - Appliquer une première couche de résine à raison de 0,05kg/m² ;
 - Préparer un mélange de résine IDEAL PU-WB EASY avec dans le composant A 10 % en masse d'additif BOOSTER-WB, et rajouter au mélange 5 % en masse d'additif ANTISLIP ;
 - Dans un délai de 3 à 4 heures après l'application de la première couche (cette dernière doit être parfaitement sèche), appliquer la deuxième couche de mélange à raison de 0,05 kg/m². Si le délai de 3-4 heures est dépassé, poncer légèrement la 1^{ère} couche avec un disque abrasif noir.

2.4.7. Contrôles d'exécution

2.4.7.1. Epaisseur

Ce contrôle résulte principalement de la vérification de consommations en regard des surfaces couvertes. L'épaisseur est normalement de 3 mm finie, après application de la couche de protection.

2.4.7.2. Polymérisation – Durée de prise

En dehors des étapes de recouvrement frais sur frais, une couche de recouvrement n'est appliquée qu'après le respect du délai de séchage prescrit pour la couche précédente pour chaque étape.

2.4.7.3. Aspect

L'aspect fini du revêtement doit être conforme au § 2.2.1.2. Un examen visuel est effectué, notamment pour vérifier l'absence en surface de petits trous > à 0,5 mm.

2.4.8. Traitement des points singuliers

2.4.8.1. Traitement des joints du support préalablement repérés

Le traitement est le suivant (cf. Figure 5 en fin de Dossier Technique) :

- Scier le système ARCHITOP® sec au niveau des joints du support préalablement repérés. La largeur du trait de scie doit être d'environ 4 mm ;
- Remplir les joints à l'aide du mastic MAPEFLEX PU50 SL ou du mastic OTTOSEAL S 70.

2.4.8.2. Traitement des arrêts/reprises de coulage du revêtement

Le traitement de finition est le suivant :

- Remplir les joints au droit des arrêts de coulage à l'aide du mastic OTTOSEAL S70 ou MAPEFLEX PU50 SL.

2.4.8.3. Traitement des rives

2.4.8.3.1. Cas des locaux classés E1

Dans le cas d'une chape ou dalle flottante sur isolant, la bande de désolidarisation périphérique (ou au droit des obstacles) du support, de 8 mm d'épaisseur, doit être conservée ; elle est ensuite arasée au niveau de la surface du revêtement ARCHITOP®.

Une finition est ensuite réalisée selon le cas :

- Soit par un calfatage à l'aide du mastic OTTOSEAL S70 ou MAPEFLEX PU50 SL (cf. Figure 6 et 6a en fin de Dossier Technique) ;
- Soit par une protection à l'aide d'une plinthe fixée à la paroi complétée dans le cas d'une chape/dalle sur isolant par un calfatage à l'aide du mastic OTTOSEAL S70 (cf. Figure 7 et 7a en fin de Dossier Technique).

2.4.8.3.2. Cas des locaux classés E2

La bande de désolidarisation périphérique du support (ou au droit des obstacles) doit être conservée ; elle est ensuite arasée en profondeur (au moins 45°) et l'espace restant rempli avec le mastic OTTOSEAL S70 jusqu'au niveau de la surface du revêtement ARCHITOP®.

Une finition est ensuite réalisée par un calfatage complémentaire à l'aide du mastic OTTOSEAL S70 ou MAPEFLEX PU50 SL (cf. Figure 7b en fin de Dossier Technique).

Cas particulier d'une chape sur isolant en locaux classés E2

Dans le cas d'une chape ou dalle flottante sur isolant, la bande de désolidarisation périphérique (ou au droit des obstacles) du support doit être conservée ; elle est ensuite arasée en profondeur (au moins 45°) et scellée avec le mastic OTTOSEAL S70 ou MAPEFLEX PU50 SL jusqu'au niveau de la surface du revêtement ARCHITOP®.

Une finition est ensuite réalisée par un calfatage à l'aide du même mastic (cf. Figure 7c en fin de Dossier Technique).

Une finition alternative au calfatage complémentaire est possible, selon le choix du maître d'ouvrage, avec protection par une plinthe fixée à la paroi et désolidarisée de la surface du revêtement (cf. Figure 7d en fin de Dossier Technique).

2.4.8.4. Traitement des liaisons avec d'autres revêtements et traitement des seuils

Cf. Figure 8 en fin de Dossier Technique.

La liaison avec un autre revêtement, y compris au seuil est traité en protégeant le seuil ou le rebord du revêtement à l'aide d'un ruban adhésif puis application du revêtement ARCHITOP®.

Scier ensuite le système ARCHITOP®, puis remplir l'espace avec du mastic OTTOSEAL S70 ou MAPEFLEX PU50 SL.

2.5. Réception – Mise en service

Le système « ARCHITOP® » atteint sa performance mécanique maximale après plusieurs jours, il est donc nécessaire de respecter les délais suivants :

- Délai de circulation piétonne : 24 heures à 20°C après application de la dernière couche protectrice ;
- Délai de remise en service (lavage, agencement du mobilier) : 7 jours après application de la dernière couche protectrice ;
- Pose des tapis non caoutchoutés : 15 jours.

2.6. Entretien, maintenance et réparation

Cf. notice d'entretien diffusée par la Sté. IDEAL WORK S.r.l.

L'entreprise applicatrice est tenue de remettre au maître d'ouvrage la notice d'entretien du revêtement. Le maître d'ouvrage doit la communiquer à l'exploitant des locaux. Le maître d'ouvrage et l'exploitant des locaux devront veiller au respect des prescriptions.

2.6.1. Prescriptions particulières

- Placer des patins de protection en feutre sous les pieds des meubles, tables et fauteuils.

- Placer un tapis brosse ou un paillason devant la porte d'entrée pour retenir les gravillons et les grains de sable.
- Utiliser les roulettes des chaises de bureau de type W selon la norme NF EN 12529, avec des bandes de roulement souples et incolores.
- Ne pas poser des rubans adhésifs sur la surface.

2.6.2. Entretien courant

Utiliser des détergents neutres et au moins pour le nettoyage complet le produit spécifique PERFETTO de la Sté. IDEAL WORK S.r.l. L'utilisation de la cire liquide IDEAL CARE, mélangée avec l'eau de lavage, aide à maintenir durablement les couleurs intactes.

2.6.3. Maintenance et réparation

Les retouches ponctuelles sont très difficiles et resteront visibles. Contacter le Service Technique de la Sté. IDEAL WORK S.r.l. afin de définir les possibilités et modalités de réparation.

Renouvellement de la couche de protection

Si les couches de protection doivent être renouvelées, poncer le sol avec un disque abrasif grain 60, dépeussier, puis appliquer de nouveau la protection IDEAL PU-WB EASY (cf. § 2.4.6.4).

2.7. Traitement de fin de vie

Pas d'information apportée.

2.8. Exigences relatives aux entreprises et assistance technique

2.8.1. Exigences relatives aux entreprises et formation

Les entreprises devant mettre en œuvre le système ARCHITOP® doivent être en possession d'un agrément en cours de validité. Cet agrément est délivré par la Société IDEAL WORK S.r.l. sous certaines conditions, notamment :

- Engagement à respecter le cahier des charges d'agrément, et le présent Avis Technique. De plus, le cahier des charges d'agrément engage l'entreprise applicatrice :
 - À utiliser les modèles de documents mis à disposition par IDEAL WORK concernant les fiches de réception de support, les PV de réception de travaux ;
 - À conserver un dossier de suivi de chantier avec reportage photo ;
 - À remettre au client la fiche de notice d'entretien ;
 - À communiquer à IDEAL WORK S.r.l. tout départ d'un salarié ayant effectué la formation ;
- Engagement à utiliser le matériel nécessaire spécifié par IDEAL WORK pour la préparation des supports et l'application du système ;
- Suivi d'un stage de formation pratique à l'application du système ARCHITOP® ;
- Audit de 2 chantiers de 50 m² au moins réalisés dans les 6 mois qui suivent la formation.

La société IDEAL WORK S.r.l. assure la formation des entreprises applicatrices dans ses centres de formation. La société IDEAL WORK S.r.l. tient à disposition une liste des entreprises applicatrices disposant de l'agrément en cours de validité. L'agrément est accordé à l'entreprise et mentionne le nom du ou des collaborateurs ayant suivi la formation. L'agrément est valable 2 ans, et renouvelable à l'issue de la validation d'une session de mise à niveau ou avec la vérification positive par les techniciens de la Sté. IDEAL WORK S.r.l. d'au moins deux chantiers réalisés dans les deux ans suivants. À cette occasion, il peut être demandé aux entreprises applicatrices de se soumettre à un audit de chantier afin de s'assurer du bon respect des procédures, et de la maîtrise des procédés de mise en œuvre.

L'agrément est caduc en cas de départ de l'entreprise, mais aussi du ou des collaborateurs bénéficiant de l'agrément. Le cahier des charges d'agrément des entreprises est régulièrement mis à jour par la société IDEAL WORK S.r.l.

Il est accordé à une entreprise et mentionne le nom du ou des collaborateurs ayant suivi la formation. Les conditions de chantiers devront être documentées à l'aide de la fiche chantier et la livraison du sol fera l'objet d'une réception écrite entre l'applicateur et le donneur d'ordre. Le statut d'applicateur agréé pourra être remis en cause par la Société IDEAL WORK S.r.l. à l'issue de 2 désordres ou bien une période d'inactivité de plus de 12 mois

2.8.2. Assistance technique

La société IDEAL WORK S.r.l. est également à la disposition des entreprises, mais aussi des prescripteurs si des questions relatives à la vérification du support se posent dans le cadre de la réalisation d'un projet, ou pour vérifier l'adéquation du système préconisé aux besoins du client.

En outre, l'assistance technique de la Sté. IDEAL WORK S.r.l. pour la France est à la disposition des applicateurs, tant par téléphone qu'en ligne via leur site, ainsi qu'avec le support sur le site. L'entreprise applicatrice restera en toute hypothèse seule responsable du choix du système par rapport à l'usage auquel il est destiné, dans les limites admises dans le présent Dossier Technique, ainsi que de la mise en œuvre du procédé de pose. Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

2.9.1. Fabrication

La résine ARCHITOP® CATALYST et la poudre COLOUR HARDENER sont fabriqués par une société tierce puis sont retraités sur le site de Vallà di Riese Pio X (Italie) de la Sté. IDEAL WORK S.r.l.

Les autres produits sont approvisionnés auprès de fournisseurs tiers.

Les produits sous-traités ont fait l'objet de tests de compatibilité avec les systèmes ARCHITOP® par la Société IDEAL WORK S.r.l.

La Sté. IDEAL WORK S.r.l. ainsi que ses principaux sous-traitants sont certifiés ISO 9001.

2.9.2. Contrôles

La Société IDEAL WORK procède à des contrôles internes :

- De réception des matières premières et produits semi-finis ;
- En cours de production ;
- Sur les produits finis.

2.10. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Se référer à l'article 1.2.1.1 du présent Document Technique d'Application.

Aptitude à l'emploi

- Épaisseur totale (NF EN ISO 24346 adaptée)
- Masse surfacique (NF EN ISO 23997 adaptée)
- Adhérence à sec (NF EN 13892-8 adaptée) sur béton de référence
- Résistance à l'abrasion TABER (NF EN ISO 5470-1 adaptée)
- Résistance à la glissance (NF EN 16165 Annexe B et classement PC selon NF P 05-011)
- Résistance à l'impact (NF EN ISO 6272 adaptée) sur béton de référence
- Résistance au choc à la bille de 509 g (Cahier CSTB 3778_V5)
- Dureté à la bille (NF EN 13892-6 adaptée)
- Résistance à l'abrasion de la couche de protection (Meule Taber CS17)
- Résistance à l'usure par roulage (XP P 11-101 : 2001 adaptée)
- Résistance aux agents tachants (NF EN 423 : 2002 adaptées)
- Résistance aux sollicitations chimiques (NF EN 13529 adaptée)

(Rapport d'essais du CSTB n° DSR-SI-22-11275)

- Cinétique de variations dimensionnelles au séchage (EN 13872 adaptée)

(Rapport d'essais du laboratoire SOCOTEC ITALIA n° LF34003/22 rev.0 du 07/04/2022)

2.10.1. Références chantiers

Depuis 2014, plus de 5000 m² de chantiers ont été réalisés dans le monde.

2.11. Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre

Caractéristique	Système ARCHITOP®
Épaisseur totale nominale (mm)	3,0
Masse surfacique (kg/m ²)	5,50 ± 0,5

Tableau 2 – Caractéristiques géométriques et pondérales du système ARCHITOP®

Caractéristique	Système ARCHITOP®
Résistance à l'usure BCA selon EN 13892-4	AR0,5
Adhérence sur béton selon EN 13892-8	B 2,0
Conductivité thermique selon EN 12664 (W/mK)	1,40

Tableau 3 – Caractéristiques d'aptitude à l'emploi et autres caractéristiques du système ARCHITOP®

Caractéristiques	EPOXY COAT		
	Composant A	Composant B	Mélange A+B
Nature chimique	Résine époxydique	Durcissant aminique	-
Consistance	Liquide visqueux	Liquide	Liquide visqueux
Couleur	Beige	Jaune paille	Beige
Masse volumique (EN ISO 2811-1)	1,8 g/cm ³	0,96 g/cm ³	-
Viscosité (DIN 53211 - DIN 2)	13500-16800 mm ² /s à 25°C	80-130 mm ² /s à 25°C	-
Rapport de mélange	10	1,5	-
DPU	-	-	à 20°C : 40 min

Tableau 4 - Caractéristiques d'identification du primaire EPOXY-COAT

Caractéristiques	ARCHITOP CATALYST
Nature chimique	Polymère à base d'eau
Consistance	Liquide
Couleur	Blanc
Densité	0,9-1,1
Viscosité (EN ISO 2555, broche 3, 20 tr/min)	2400-2800 mPa.s

Tableau 5 - Caractéristiques d'identification de la résine ARCHITOP CATALYST

Caractéristiques annoncées	IW-EC
Nature chimique	Composé de cires et résines à la base d'eau
Consistance	Liquide
Couleur	Rose
Densité	1

Tableau 6 - Caractéristiques d'identification de la résine IW-EC

Caractéristiques annoncées	ARCHI GO
Nature chimique	Poudre mélange de sels inorganiques et sable de quartz
Consistance	Poudre avec granulométrie < 0,3 mm
Couleur	Blanc
Densité	1,17

Tableau 7 - Caractéristiques d'identification de la poudre ARCHI GO

Caractéristiques	IDEAL PU-WB EASY		
	Composant A	Composant B	Mélange A + B
Nature chimique	Résine polyuréthane à base d'eau	Catalyseur durcissant	Résine polyuréthane à base d'eau
Consistance	Liquide	Liquide	Liquide visqueux
Couleur	Laiteux	Transparent	Laiteux
Masse volumique (EN ISO 2811-1)	1,06 g/cm ³	1,15 g/cm ³	1,78
Dureté (EN ISO 15522)	-	-	> 45 s
Rapport de mélange	80	20	-
DPU	-	-	à 20°C : 120 min

Tableau 8 - Caractéristiques d'identification de la résine IDEALPU WB-EASY

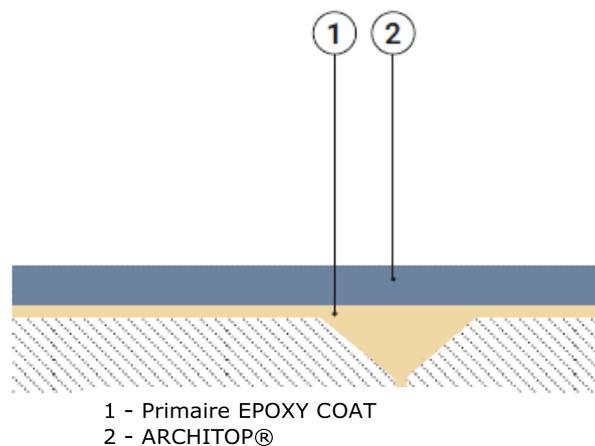
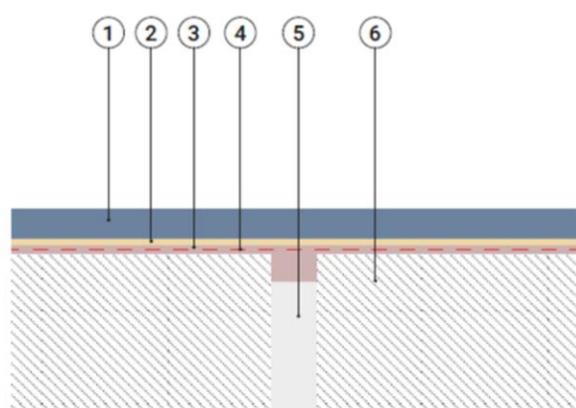
Caractéristiques	PRIMER WB MAX
Nature chimique	Acrylique à la base d'eau
Consistance	Liquide
Couleur	Laiteux
Masse volumique (EN ISO 2811-1)	1,02 g/cm ³
Viscosité (DIN 53211 – DIN 4)	20-25 s
DPU	à 20°C : 120 min

Tableau 9 : Caractéristiques d'identification de la résine PRIMER WB MAX

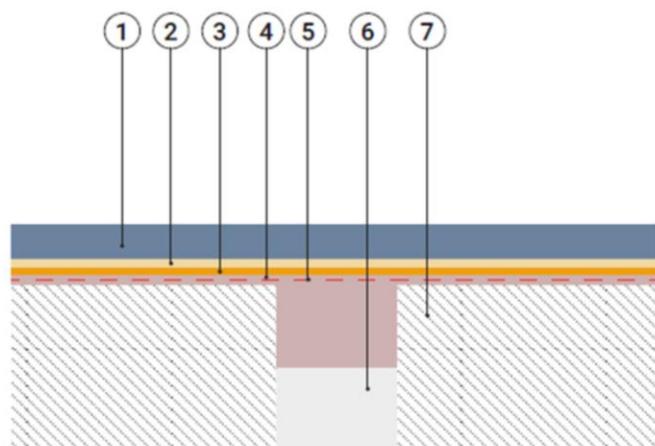
Caractéristiques	BOOSTER WB
Nature chimique	Additif
Consistance	Liquide
Couleur	Blanc
Masse volumique (EN ISO 2811-1)	0,96 g/cm ³
Viscosité (DIN 53211 – DIN 4)	28-32 s

Tableau 10 : Caractéristiques d'identification de l'additif BOOSTER WB

Caractéristiques	IDEAL WATER		
	Composant A	Composant B	Mélange A + B
Nature chimique	Résine époxydique en émulsion aqueuse	Durciseur polyammidique	-
Consistance	Liquide	Liquide	Liquide
Couleur	Ambré	Orange	Ambré
Masse volumique (EN ISO 2811-1)	1,15 g/cm ³	1,05 g/cm ³	-
Viscosité (DIN 53211 – DIN 2)	1200-1500 cP	1500-1600 cP	-
Rapport de mélange	67	33	-
DPU	-	-	à 20°C : 30 min

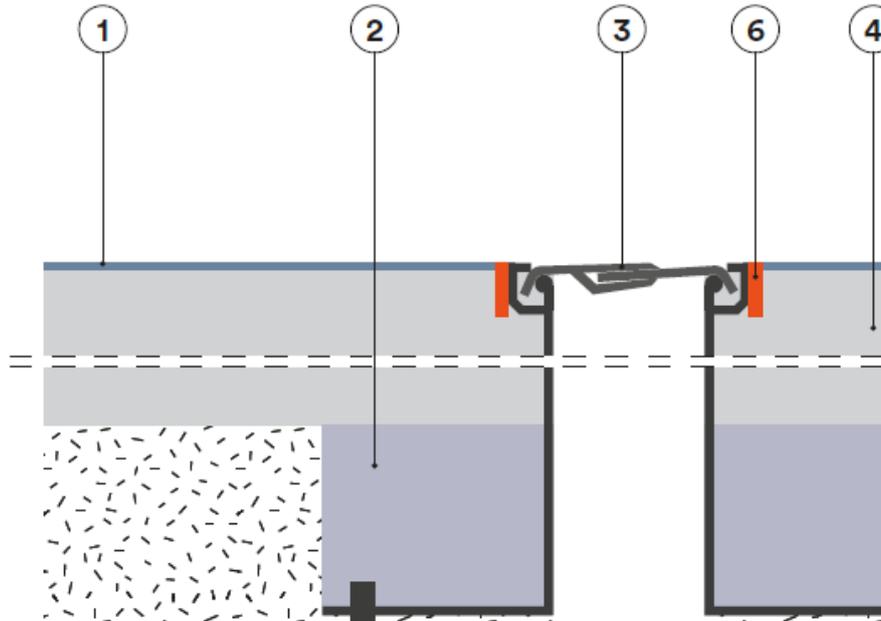
Tableau 3 : Caractéristiques d'identification de la résine IDEAL WATER**Figure 1 – Traitement des fissures du support comprises entre 0,3 mm et 0,8 mm sans désaffleure**

- 1 - ARCHITOP®
- 2 - Primaire EPOXY COAT
- 3 - Pâte IW BLOCKER
- 4 - Armature fibre de verre
- 5 - Joint du carrelage existant
- 6 - Carrelage existant

Figure 2 – Principe de préparation sur ancien carrelage (largeur des joints ≤ 5 mm)

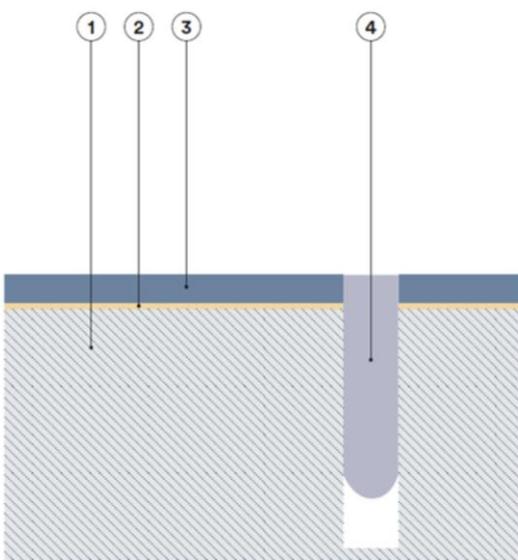
- 1 - ARCHITOP®
- 2 - Primaire EPOXY COAT
- 3 - Couche de préparation préalable EPOXY COAT
- 4 - Pâte IW BLOCKER
- 5 - Armature fibre de verre
- 6 - Joint du carrelage existant
- 7 - Carrelage existant

Figure 3 – Principe de préparation sur ancien carrelage (largeur des joints > 5 mm)



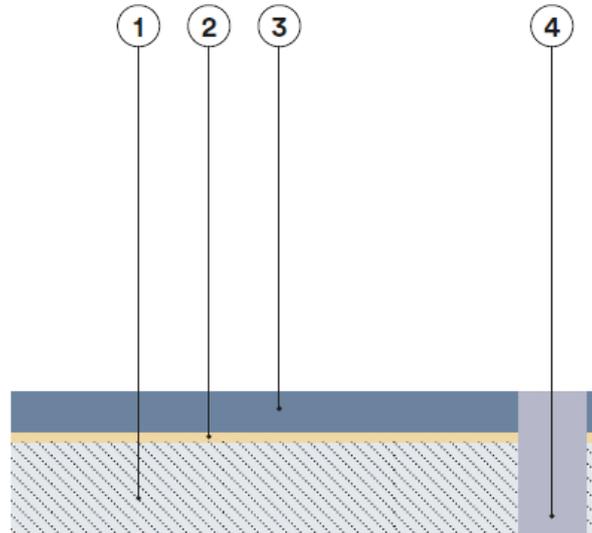
- 1 - ARCHITOP®
- 2 - Mortier de type MASTERFLOW 928
- 3 - Profilé métallique adapté, par exemple de type EMAC NOVOJUNTA PRO METAL 80
- 4 - Chape
- 5 - Élément porteur
- 6 - Mastic type OTTOSEAL S70 ou MAPEFLEX PU50 SL

Figure 4 – traitement de joint de dilatation



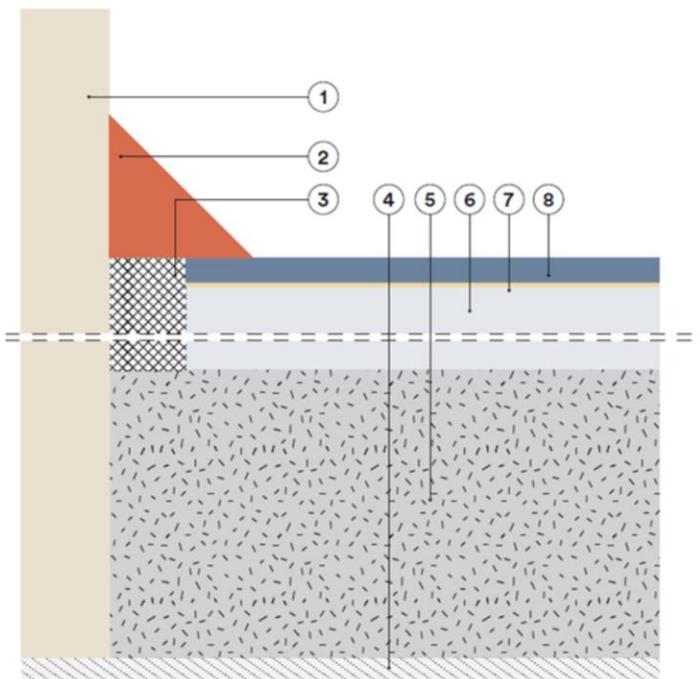
- 1 - Support
- 2 - Primaire EPOXY COAT
- 3 - ARCHITOP®
- 4 - MAPEFLEX PU50 SL ou OTTOSEAL S70

Figure 5 – Traitement du joint de retrait et d'arrêt de coulage du support



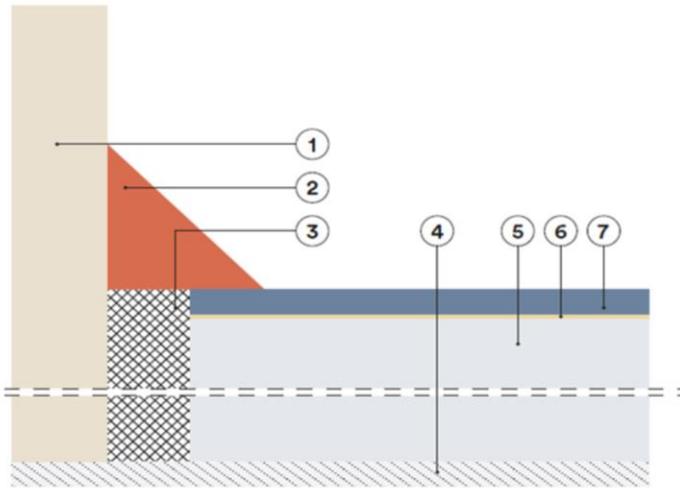
- 1 - Support
- 2 - Primaire EPOXY COAT
- 3 - ARCHITOP®
- 4 - MAPEFLEX PU50 SL ou OTTOSEAL S70

Figure 5a – Traitement du joint d'arrêt de coulage du revêtement dans le cas où il ne peut coïncider avec celui du support



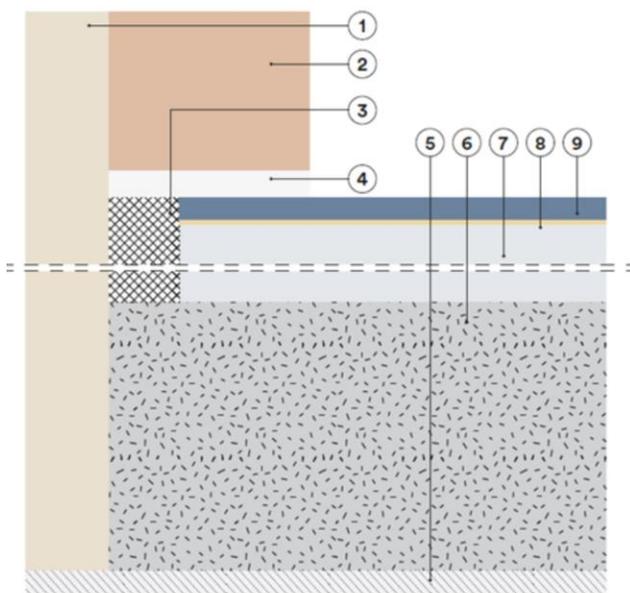
- 1 - Paroi
- 2 - Mastic OTTOSEAL S70 ou MAPEFLEX PU50 SL
- 3 - Bande de désolidarisation périphérique
- 4 - élément porteur
- 5 - Couche d'isolant
- 6 - Chape/dalle
- 7 - Primaire EPOXY COAT
- 8 - ARCHITOP®

Figure 6 – Traitement des rives sur chape/dalle flottante en locaux classés E1



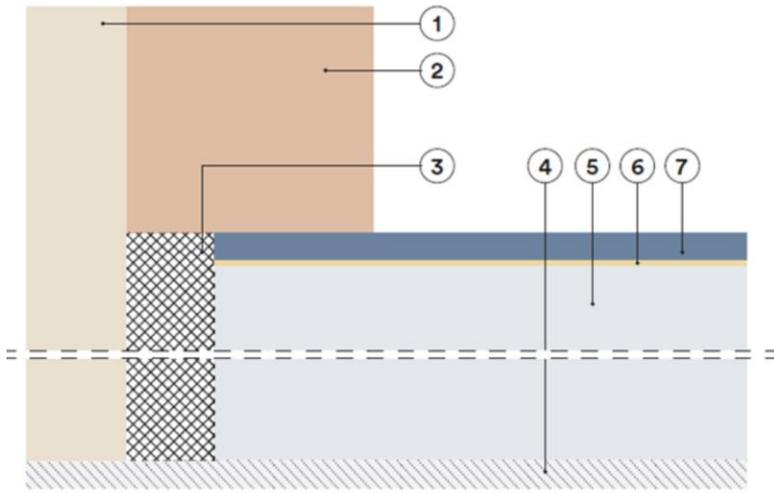
- 1 - Paroi
- 2 - Mastic OTTOSEAL S70 ou MAPEFLEX PU50 SL
- 3 - Bande de désolidarisation périphérique
- 4 - Elément porteur
- 5 - Chape/dalle
- 6 - Primaire EPOXY COAT
- 7 - ARCHITOP®

Figure 6a – Traitement des rives sur chape/dalle en locaux classés E1



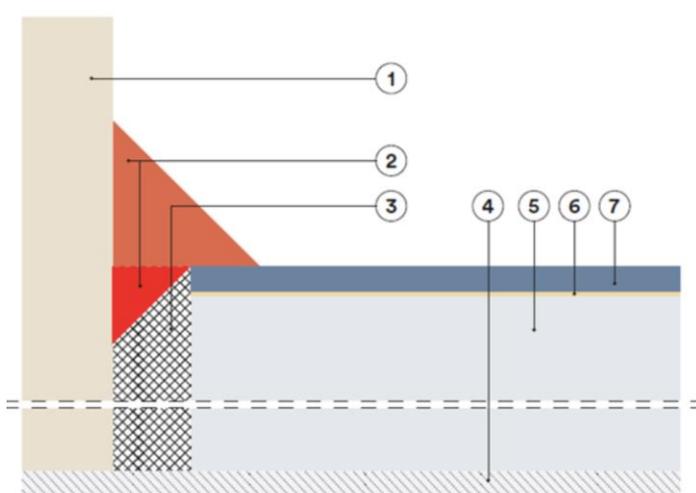
- 1 - Paroi
- 2 - Plinthe fixée à la paroi
- 3 - Bande de désolidarisation
- 4 - Calfatage au mastic OTTOSEAL S70
- 5 - Élément porteur
- 6 - Couche d'isolant
- 7 - Chape/dalle
- 8 - Primaire EPOXY COAT
- 9 - ARCHITOP®

Figure 7 – Traitement des rives sur chape/dalle flottante en locaux classés E1 (avec plinthe)



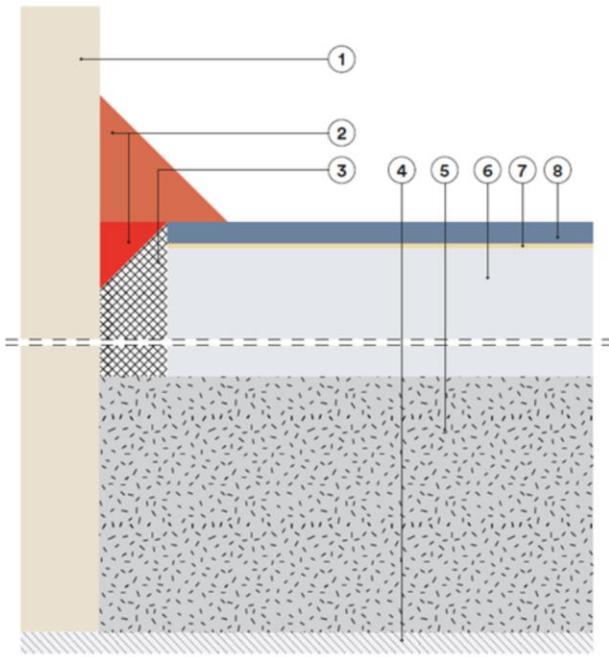
- 1 - Paroi
- 2 - Plinthe fixée à la paroi
- 3 - Bande de désolidarisation
- 4 - Élément porteur
- 5 - Chape/dalle
- 6 - Primaire EPOXY COAT
- 7 - ARCHITOP®

Figure 7a – Traitement des rives sur chape/dalle en locaux classés E1 (avec plinthe)



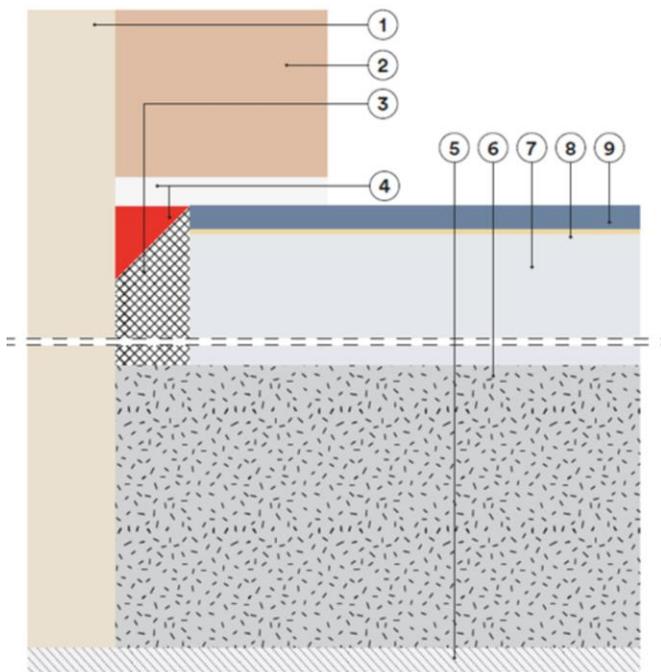
- 1 - Paroi
- 2 - Calfatages au mastic OTTOSEAL S70 ou MAPEFLEX PU50 SL
- 3 - Bande de désolidarisation
- 4 - Élément porteur
- 5 - Chape/dalle
- 6 - Primaire EPOXY COAT
- 7 - ARCHITOP®

Figure 7b – Traitement des rives sur chape/dalle en locaux classés E2



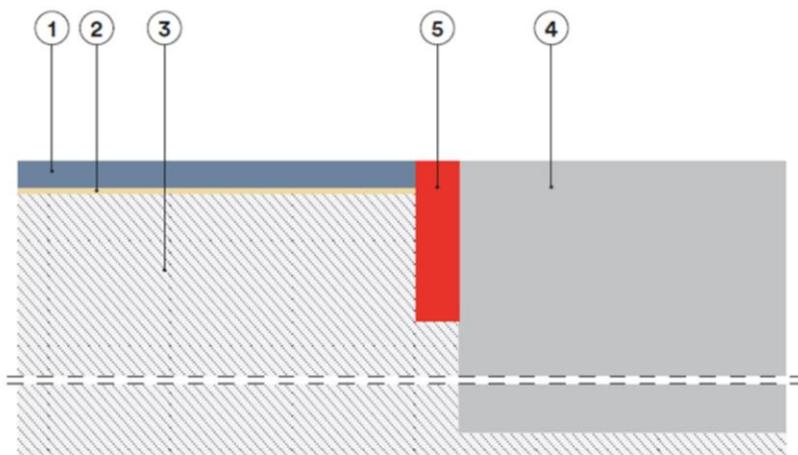
- 1 - Paroi
- 2 - Calfatages au mastic OTTOSEAL S70 ou MAPEFLEX PU50 SL
- 3 - Bande de désolidarisation
- 4 - Élément porteur
- 5 - Couche d'isolant
- 6 - Chape/dalle
- 7 - Primaire EPOXY COAT
- 8 - ARCHITOP®

Figure 7c – Traitement des rives sur chape/dalle flottante en locaux classés E2



- 1 - Paroi
- 2 - Plinthe fixée à la paroi
- 3 - Bande de désolidarisation
- 4 - Calfatages au mastic OTTOSEAL S70
- 5 - Élément porteur
- 6 - Couche d'isolant
- 7 - Chape/dalle
- 8 - Primaire EPOXY COAT
- 9 - ARCHITOP®

Figure 7d – Traitement des rives sur chape/dalle flottante en locaux classés E2 (avec plinthe)



- 1 - ARCHITOP®
- 2 - Primaire EPOXY COAT
- 3 - Support
- 4 - Autre revêtement / seuil
- 5 - Mastic OTTOSEAL S70 ou MAPEFLEX PU50 SL

Figure 8 – Traitement des seuils et des liaisons avec d'autres revêtement